

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°11/2016

OBJET : VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Excusés : 5
Pouvoirs : 4
Votants : 22

SÉANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le jeudi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Christian FARALDI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Annie BARBIER qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur Christian Goracci, Adjoint aux finances, Rapporteur, rappelle au Conseil Municipal la tenue d'une réunion le 17 mars 2016 durant laquelle les orientations budgétaires ont été présentées aux Conseillers. La baisse des dotations de l'Etat et des subventions des collectivités locales, les augmentations de charges courantes réduisant les marges d'autofinancement de la Commune ont été prises en compte pour l'établissement des choix budgétaires de l'année 2016.

Il indique que si la Commune souhaite maintenir voire développer le niveau de qualité de ses services et de ses équipements, il est nécessaire de faire évoluer le taux des taxes locales, de manière à pouvoir maintenir une capacité d'autofinancement acceptable et poursuivre son programme d'investissements.

Il propose une hausse du taux des trois taxes directes locales, ce qui permettra de couvrir une partie seulement de la baisse des recettes.

Aussi, prenant en compte ces différents indicateurs, Monsieur Goracci propose d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales de la manière suivante :

Taxe d'habitation	: 9,95 %
Foncier bâti	: 7,90 %
Foncier non bâti	: 16,18 %

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les taux proposés ci-dessus.

18 votes POUR

4 ABSTENTIONS (Mme ZANI, Mme BARBIER, Mr PIOVESANA, Mr MILLO)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le